

La classe de seconde au lycée Jean Macé

La réforme de la classe de seconde est mise en place depuis la rentrée scolaire 2010. Vous trouverez des informations sur cette réforme sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, Éduscol ainsi que sur le site de l'Onisep.

La classe de seconde se compose :

- D'un tronc commun de 25 heures 30 ;
- De deux enseignements d'exploration au choix (3 heures ou 4 heures 30) ;

Les élèves peuvent en outre choisir un enseignement optionnel (3 heures) ou demander une classe européenne (2 heures 30).

APRÈS LA SECONDE

Le lycée Jean Macé propose 4 séries à l'issue de la seconde :

- Série Littéraire ;
- Série Économique et Sociale;
- Série Scientifique ;
- Série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion.

TRONC COMMUN

Les matières du tronc commun sont les suivantes :

Français

4 heures

Histoire-Géographie

3 heures

Langues vivantes, LV1 et LV2

5 heures 30

Éducation Civique et Juridique

30 minutes

Mathématiques

4 heures

Physique-chimie

3 heures

Sciences et vie de la terre

1 heure 30

Education Physique et Sportive

2 heures

Accompagnement personnalisé

2 heures

Certains cours du tronc commun auront des enseignements dédoublés une partie de l'horaire.

LES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

Les élèves doivent choisir 2 enseignements d'exploration dont au moins un d'économie.

Les enseignements d'exploration proposés au lycée Jean Macé sont :

Économie : SES et PFEG

1 heure 30

Création et activité artistiques « arts du son »

1 heure 30

Création et activité artistiques « arts visuels »

1 heure 30

Création et activité artistiques « patrimoine »

3 heures

Littérature et société

1 heure 30

Méthodes et pratiques scientifiques

1 heure 30

Sciences et laboratoire

1 heure 30

Langues et cultures de l'Antiquité (Latin ou grec)

3 heures

Russe (LV3)

3 heures

Le choix des enseignements d'exploration ne conditionne en rien l'orientation future en classe de première.

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Les enseignements facultatifs proposés au lycée Jean Macé sont les suivants :

Musique

3 heures

Arts plastiques

3 heures

Histoire des Arts

3 heures

Langues et cultures de l'Antiquité (Latin ou grec)

3 heures

Russe (LV3)

3 heures

Il ne sera pas possible de cumuler un enseignement optionnel et un enseignement d'exploration de 3 heures.

LES SECTIONS EUROPÉENNES

Les sections européennes permettent aux élèves de suivre des cours d'économie en anglais ou en espagnol (1 heure 30). Par ailleurs, l'enseignement dans la langue choisie est renforcé (1 heure).

Anglais - Langue des affaires

2 heures 30

Espagnol - Mathématiques

2 heures 30

TUTORAT

Tout élève du lycée pourra profiter d'un tutorat assuré par un enseignant volontaire qui le suivra tout au long de sa scolarité. Le tuteur pourra :

- l'aider dans l'élaboration de son parcours de formation et d'orientation ;
- assurer un suivi tout au long de ce parcours, en coopération avec les différents acteurs de l'équipe éducative (professeur principal et conseiller d'orientation notamment) ;
- l'aider à s'informer sur les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur.